



Rédaction : S'adresser au Directeur à l'Archevêché de Saint-Boniface.
 Administration : West Canada Publ. Co., 619, Ave McDermot, Winnipeg.
 Publiées à Saint-Boniface, Man.

TABLE DES MATIÈRES

DU

DIX-NEUVIÈME VOLUME

ANNÉE 1920

Abstinence du carême	4, 22
A. C. J. C.—Union régionale manitobaine	175, 244
Ames du Purgatoire	187, 208
Audience mémorable	225
Béliveau.—M. l'abbé Arthur	233
Bellavance.—M. l'abbé Joseph	106
Benoît XV	1, 25, 31, 45, 65, 125, 165, 225, 230
Berens River	161
Bernadette Soubirous	61
Bibliographie	42, 82, 100, 122, 227
Bloodvein	176, 224
Bonald, O. M. I.—R. P.	63
Bourgeois, Vén. Marguerite	91
Brunet.—M. l'abbé Albert	22, 142
Calendrier de Saint-Boniface	18, 227
Canonisations et béatifications	99
Cardinal Bégin	80, 102, 146, 243
Cardinal Gibbons	223
Cénacle rendu aux catholiques	60
Champagne, C. R. I. C.—R. P. A.	80
Chanoines Réguliers de l'Imm.-Conception	63, 79
Chanoinesses des Cinq Plaies	163
Chouteau, O. C. R.—T. R. P. Jean-Marie	43, 103
Cinéma	104
Cinquante ans au Manitoba	132
Claire Ferchaud	17, 88
Cloutier.—M. l'abbé G.	22
Code de Droit canonique	228
Collège d'Edmonton	144, 232
Collège de Gravelbourg	36, 144, 181, 197, 232
Collège de Muenster	144, 197

Collège de Régina	197
Collège de Saint-Boniface	79, 151, 163
Compagnie de la Baie d'Hudson	104, 199
Conditions relig. de la société canadienne	145
Conférence de Winnipeg	13, 82
Culte perpétuel de saint Joseph	31, 63
Dandurand, O. M. I.—R. P.	42, 63
Danse	18
Defoy.—M. l'abbé Alexandre	216
Descendance papale des évêques oblats	85
Duetschler.—M. l'abbé Charles	214
Deux jubilés	114
“Devoir”, dixième anniversaire	32
Dom Benoît	203
Dom Moquet	63
Dorais, O. M. I.—R. P. J.-B.	42, 53
Dufault.—M. Paul	224
Ecole biblique à Jérusalem	12
Ephrem, Saint	227
Esquimaux de Chesterfield Inlet	116, 243
Esquimaux du Mackensie	234
Filles de la Croix	190
Flamands de Saint-Boniface	142
France et Vatican	103, 242
Franc-Maçonnerie	19, 50, 80
Frères de la Miséricorde	84, 184, 196
Fort Frances	39
Fournaise électrique Providence	84
Gravelbourg	36, 104, 123, 144, 204
“Grey Nuns in the Far North”	82
Girard, C. SS. R.—R. P. Pierre	113
Gladu, O. M. I.—R. P. Louis	164
Gouvernement provisoire au Manitoba	198
Jeanne d'Arc, Sainte	69, 99, 13, 244
Jérôme, Saint	185
Jésuites du Canada	40, 122, 164, 243
Juniorat des Oblats	79
Joseph, Saint	31, 56, 63, 165
Jutras.—M. l'abbé Pierre	115

TABLE DES MATIÈRES

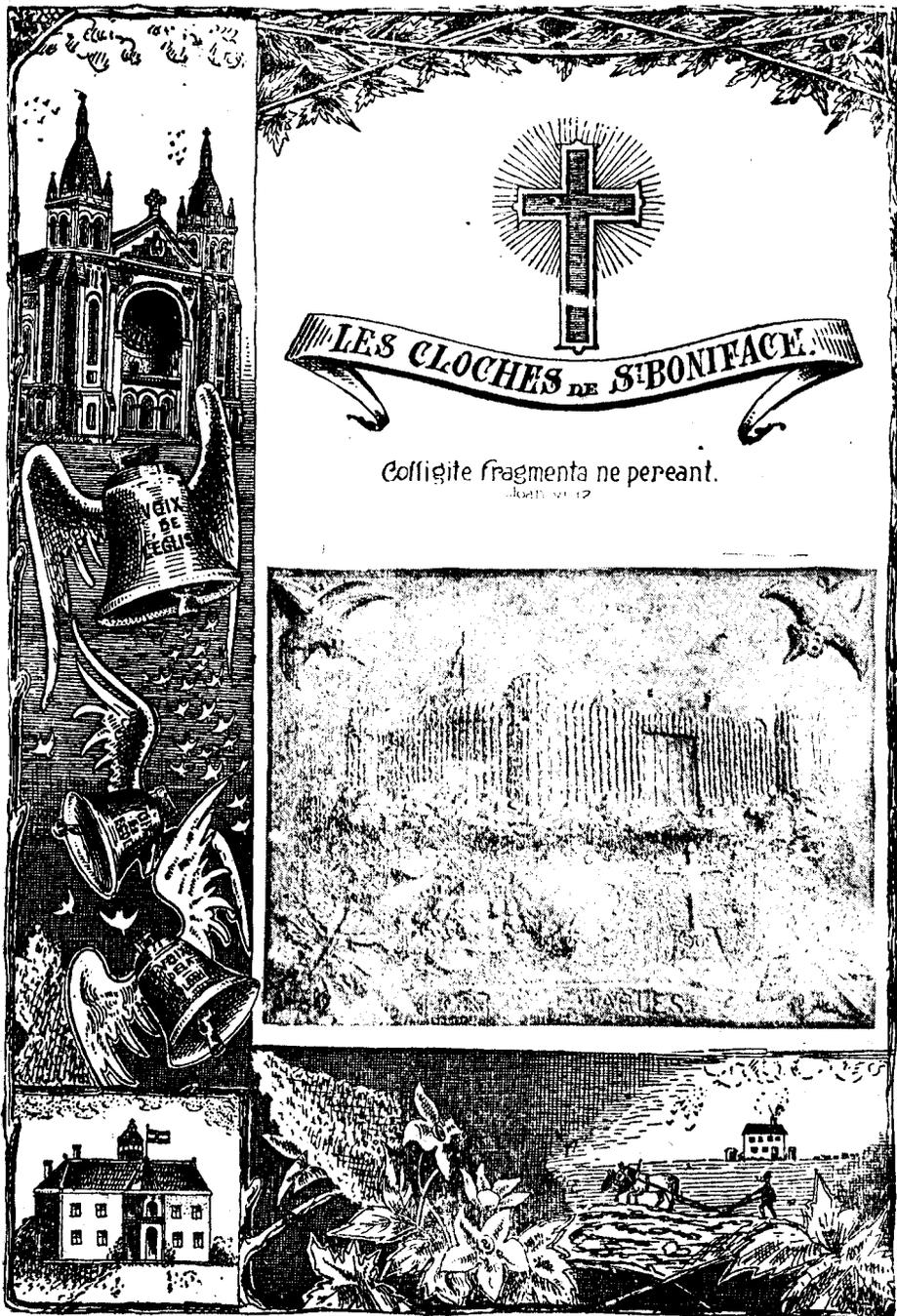
v

Komarno, Man.	121, 184
Lacasse, O. M. I.—R. P. Zacharie	64, 100, 181, 184
Lac du Bonnet	164, 204
Ladet et Lecorre, O. M. I.—RR. PP.	160
Lajeunesse, O. M. I.—R. P. Martin	83, 89, 220
Landry.—Hon. sénateur Philippe	5, 7
Legoff, O. M. I.—R. P. Laurent	61
Lorette	191
Loublande	17, 88
Macaïre.—M. l'abbé Isidore	142
Mackensie	118, 234
Marguerite-Marie, Sainte	69, 99
“Manuel des Franc-Catholiques”	50, 80, 88
Marie	152, 177, 222, 230
Métis	180, 198
Missionnaires Oblates	64, 151, 204, 219
Missions : lettre du Pape	25, 45, 65, 152, 223
Moulin, O. M. I.—R. P. Julien	54
Modes immodestes	98, 106, 124
Mgr Béliveau	32, 70, 78, 79, 132, 192, 215, 237
Mgr Breynat, O. M. I.	86, 124, 234
Mgr Budka	3, 78, 204
Mgr Bourget	40, 181, 193, 218
Mgr Bunoz, O. M. I.	78, 86
Mgr Cassey	78
Mgr Charlebois, O. M. I.	3, 77, 83, 89, 90, 91, 100, 102, 114, 144, 152, 220, 242
Mgr Chiasson, C. J. M.	89, 189, 207
Mgr Clut, O. M. I.	87
Mgr della Chiesa, O. F. M.	230
Mgr de Mazenod, O. M. I.	21, 85
Mgr Emard	35
Mgr Faraud, O. M. I.	87
Mgr Forbes	31, 32, 78, 83
Mgr Grandin, O. M. I.	70, 86, 164
Mgr Grouard, O. M. I.	63, 87, 243
Mgr Guigues, O. M. I.	85
Mgr Laflèche	107, 240
Mgr Langevin, O. M. I.	11, 37, 77, 103, 240
Mgr Larocque	89
Mgr Latulipe	7, 33, 105

Mgr Legal, O. M. I.	3, 86, 103, 184, 207
Sa mort	51
Son testament	92
Biographie	76, 103
Vie intime	213
Oraison funèbre	70
Mgr Léonard	35, 63
Mgr Mathieu	3, 54, 63, 78, 83, 88, 102, 197, 217, 242, 243
Mgr McNally	78
Mgr McNeil	163, 223
Mgr O'Leary, Henri	207, 243
Mgr Pascal, O. M. I.	58, 78, 141
Sa mort	153
Derniers moments	169
Biographie	157
Lettre de Mgr Bonnet	171
Mgr Prince, J.-C.	237
Mgr Provencher	21, 39, 181, 193, 218, 237
Mgr Roy	80, 141
Mgr Sinnott	78, 102, 124, 243
Mgr Taché, O. M. I.	44, 86, 101, 201
Mgr Blair, P. D.	78, 79, 234
Mgr Cherrier, P. A.	79, 102, 124, 189, 234
Mgr Cloutier, P. A.	103
Mgr Dugas, P. A., F.-A.	22
Mgr Gaire, P. D.	141, 164, 176
Mgr Grandbois, P. D.	141, 163
Mgr Hallé, P. A.	63, 80, 224
Mgr LePailleur, P. D.	78, 83
Mgr Marois, P. D., Z.	124, 141, 163
Mgr Pilon, V. C.	163, 208
Notre-Dame de Lourdes	187, 222
Nominations ecclésiastiques	164
Oblats de M. I.	72, 177, 181, 197, 204, 222, 224, 225
Ordinations	22, 63, 80, 106, 142, 217
Paix chrétienne : encyclique	125
Papauté	17, 39, 205
Petites Soeurs de la Ste Famille	56, 184
Pie IX et la Pologne	6
“Poilu victorieux”, monument	223
Portelance, O. M. I.—R. P.	11

Prélats au diocèse de Régina	141
Professions religieuses	38, 39, 81, 112, 118, 151, 162, 163
Question scolaire canadienne	13, 43
Question scolaire Alta-Sack	5, 74, 81, 144
Question scolaire ontarienne	5, 7
Question scolaire manitobaine	5, 109, 132
Rédemptoristes	64, 121, 124, 163, 184, 224, 244
Renaud, S. J.—R. P. F.-X.	55
Retraite fermée	81
Robichaud, S. J.—R. P. F.-X.	113
Ruthènes	23, 104, 121, 163
Sacré Collège	3
Sacré Coeur	64, 105, 142, 144, 184, 204
Saint-Amant,—M. l'abbé J.-C.	191
Sainte-Anne des Chênes	51, 163
Saint-Alphonse	214
Saint-François-Xavier	183, 207, 219, 238
Saint-Laurent, Sack	177
Saint-Léon	196
Saint-Lupicin	164, 197
Saint-Norbert	22, 80, 180
Saint-Pierre	204
Scolasticat O. M. I. d'Edmonton	3, 63, 224
Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie	39, 164, 237
Soeurs du Bon Pasteur	83
Soeurs du Précieux Sang	39, 84, 112, 162
Soeurs Grises	38, 82, 91, 114, 119, 162, 163, 204, 244
Soeurs Laurent et Désautels	114
Soeur Sainte-Monique	58
Soeur Thérèse de l'Enfant Jésus	103, 106, 190
Solennités et messe "pro populo"	96
Tempérance au Manitoba	84
Trois Messes : Jour des Morts et de Noël	103, 231
Trudel, C. SS. R.—R. P. J.-A.	42, 51
"Union Canadienne"	44, 64, 101
Université de Montréal	2, 44
Ursulines de Bruxelles	118
Vêtements	38, 81, 151, 162, 219

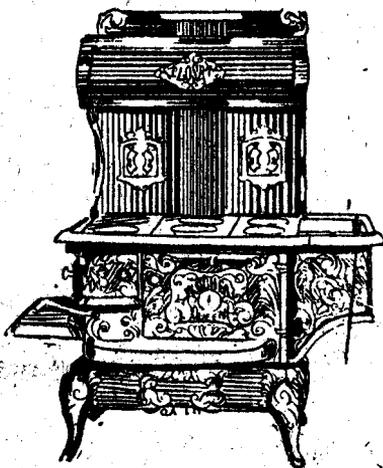
Villa Provencher	164
Voisin.—M. l'abbé L.	231
Vote des religieuses	223
Willow Bunch	36, 82
Wilson, Woodrow	39



Rédaction : S'adresser au Directeur à l'Archevêché de Saint-Boniface.
 Administration : West Canada Publ. Co., 619, Ave McDermot, Winnipeg.
 Imprimé à l'Imprimerie "Le Manitoba", Saint-Boniface, Man.

Vous voulez un poêle sur lequel vous pouvez compter

C'est pourquoi nous vous recommandons Le "KITCHEN QUEEN"



Assurément, la demande rapidement croissante de cette grande sorte de poêle est la meilleure garantie que nous puissions vous offrir pour l'absolue satisfaction qu'elle donne partout. Le "Kitchen Queen" est fabriqué par la plus grande fonderie de poêles au Canada—spécialement pour la maison Eaton—et en quantité énorme. Nous avons réussi à faire de cette fonderie la plus grande entreprise pécuniaire possible en fait de poêles.

Cette popularité croissante repose sur la construction unique du tuyau, la force des grilles, le large et commode four, le fait que seuls sont employés des matériaux de première qualité et la très

jolie, quoique non très dispendieuse ornementation.

Le "Kitchen Queen" cuit parfaitement par une disposition faisant venir la chaleur du fourneau pour entourer le four deux fois avant qu'elle pénètre dans le tuyau—donnant ainsi ce que les cuisiniers appellent une chaleur circulaire, la base même de toute cuisson réussie. Il est aussi un grand facteur dans l'économie du combustible.

La boîte à feu est faite d'après le dernier modèle à double grille permettant de faire sans difficulté le changement du charbon au bois.

Ce poêle est construit de manière à durer toute une vie d'homme. C'est certainement un poêle que vous n'abandonnerez pas lorsque vous en aurez expérimenté la valeur.

Une forme No 9, à six endroits pour cuisson et possède 2 pieds x 11 1/2 pouces d'ouverture, prenant une très considérable fournée de pâtisserie ou de viande.

Prix EATON **324.50**

Avec grand four **32.00**

Avec grand four et réservoir **37.00**

Thermomètre, extra **\$1.00**

Récipient pour l'eau, extra **3.00**

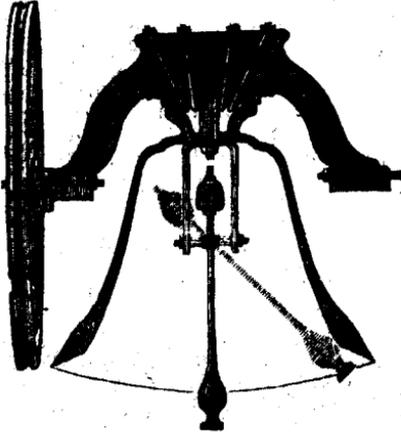
Troisième étage, au centre

THE T. EATON CO LIMITED

FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES Paccard Fils

Ancienne maison C. et F. Paccard

A ANNECY-LE-VIEUX, Hte-SAVOIE (France)



Fondeurs de "la Savoyarde", 42,000 livres, et des carillons de Ste-Anne des Chênes, de Lorette, de St-Joseph à Winnipeg, de Forget, de Saskatoon, de Fannystelle, de Medecine Hat, de Lemberg, de la cathédrale de Régina; des cloches du Petit Séminaire et de la Maison Provinciale à Saint-Boniface, d'Huns Valley, de St-Adolphe, de Laurier, de McCreary, de Camperville, du Pas, de Glenavon, de Melville, d'Elm Park, du Lac-du-Bonnet, de Transcona, de Gull Lake, de Dollard, de Woodridge, de Qu'Appelle, des églises ruthènes d'Edmonton, de Sifton, de Beauséjour et de Winnipeg, etc.

Seuls Agents pour l'Ouest :

VANPOULLE FRERES—Bloc du Collège—ST-BONIFACE, MAN.

Représentant Général :

C. EMILE MORRISSETTE, 236, rue Latourlette, QUEBEC.

PERDRIAU & O'SHEA

Verrières d'Art pour Eglises et Residences

Aussi tous verres blancs et de couleur

Des conditions spéciales sont faites au clergé et
aux communautés religieuses.

Bureau et atelier de fabrication

CORN DES RUES STE-AGATHE ET PERRAULT, MONTREAL, Qué

HENRI PERDRIAU, Dir.-Gérant

CONTANT FRERES LIMITEE

AUTOS ET CAMIONS FORD

TRACTEURS FORDSON

ACCESSOIRES ET PIÈCES DETACHEES

Téléphone Main 2498
Rues Horace et Kenny
NORWOOD-ST-BONIFACE

Téléphone Garry 3546
48, rue Princess
WINNIPEG

EN ACHETANT

de nous vous obtenez : marchandise de première qualité, prix très modiques, service parfait, en un mot la satisfaction la plus entière. En outre, vous encouragez une maison de commerce locale, qui depuis son établissement a fait le plus possible pour servir les intérêts de la population de notre ville et pour propager autant que possible la langue française, par ses annonces continuelles et par l'emploi du français principalement dans le magasin.

Un autre avantage est que vous trouvez chez nous presque tout ce dont vous avez besoin : ce qui vous exempte de courir plusieurs magasins.

Votre support cordial maintiendra l'institution commerciale la plus importante de Saint-Boniface.

La Maison Blanche

Magasin à rayons

Télé. Main 878-879

13-35 Avenue Provencher

SAINT-BONIFACE, MAN.

J. P. TREMBLAY
Président
Tél. privé Sher. 4602

J. A. TREMBLAY
Vice-Prés.
Tél. privé Main 6265

A. C. MANNY
Sec.-Trés.
Tél. privé Main 2797

La Compagnie J. H. TREMBLAY, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

Edifices religieux et publics une spécialité

102 EDIFICE CADOMIN

Téléphone Main 3151

Boite Postale 1896

WINNEPEG, Man.

J. A. CHARETTE

Travaux en tôle, couvertures, ventilation, corniches

CHAUFFAGE A AIR CHAUD

AMELIORATION DES SYSTEMES DEFECTUEUX

Satisfaction garantie ou argent remis

TELEPHONE : Bureau : Main 7318 :: Résidence : Main 4199

SAINT-BONIFACE, Man.

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

270 Succursales et Agences au Canada

Capital autorisé \$10,000,000

Capital versé et fonds de réserve 7,800,000

Total de l'actif 57,000,000

SIEGE SOCIAL : Montréal (112, rue Saint-Jacques)

Lettres de Crédit émises et Traités vendues payables dans toutes les parties du monde. Intérêt au taux de 3% par an accordé sur dépôts d'épargne. Comptes d'affaires et comptes d'épargne sollicités.

J. H. N. LEVEILLE, GERANT,

Succursale de Saint-Boniface.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt pages et publiée le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Graves paroles du Pape—L'Université de Montréal—Le Sacré Collège—Nouvelle aile au scolasticat d'Edmonton—Justes remarques—Les jours d'abstinence durant le carême—Feu l'honorable sénateur Landry—Pie IX et la Pologne—Oraison funèbre du sénateur Landry—Feu le R. P. Xiste Portelance, O. M. I.—Une nouvelle école biblique à Jérusalem—La conférence de Winnipeg—Claire Ferchaud—Le Pape dans les assises internationales—Calendrier de Saint-Boniface—Revue internationale des Sociétés secrètes—Lettre de Mgr Provencher à Mgr de Mazenod—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XIX

15 JANVIER 1920

No 1

GRAVES PAROLES DU PAPE

Tous les cardinaux présents à Rome, les patriarches, les archevêques et d'autres membres du clergé, se sont réunis au Vatican, la veille de Noël pour présenter au Pape, leurs meilleurs souhaits à l'occasion de cette fête. Le cardinal Vanuttelli, doyen du Sacré Collège, a parlé au nom de la délégation. S. S. Benoît XV a remercié le cardinal pour ses bons souhaits et a insisté pour aider les enfants victimes de la guerre.

“La nécessité de la foi, a continué le Souverain Pontife, est démontrée par l'Inanité des efforts de ceux qui ont vainement essayé de nous donner la paix, oubliant ou ignorant Dieu. “La paix, dit saint Augustin, est la tranquillité de l'ordre. On comprend dès lors aussitôt qu'il ne saurait y avoir de paix dans la famille ni dans la société sans que l'ordre, après y avoir été troublé, retrouve sa stabilité dans l'une et l'autre. Or, la foi nous enseigne en quoi consiste l'ordre voulu par Dieu.

“Il consiste d'abord en la reconnaissance pratique du suprême domaine du Créateur sur toutes les oeuvres de sa main. Il consiste en second lieu dans le règne de l'esprit sur les sens. Il consiste enfin dans un amour sincère et pratique de nos semblables. Sans cette triple harmonie, la tranquillité de l'ordre ne peut point se vérifier, et comment ne pas apercevoir que l'ordre est troublé aujourd'hui, plus que jamais, dans la société et dans les individus, parce que plus que jamais il a été bouleversé par la violence des passions qui se sont soulevées pour nier les droits de Dieu sur la société humaine, l'empire de l'âme sur le corps et l'amour pratique du prochain?

“De nos jours, ajoute le Pape, l'esprit d'indépendance a envahi toutes les classes et les pousse à la rébellion. Aujourd'hui on ne se fait plus un

scrupule de s'amuser au dépens des misères des autres et la prodigalité a atteint un degré épouvantable. Tout ceci montre que la société moderne essaie de se placer au-dessus de Dieu, passant de la liberté à la tolérance, de la tolérance à la séparation, de la séparation à la lutte et de la lutte à l'ostracisme de Dieu. Ainsi l'oubli de toute idée surnaturelle a conduit les individus à l'égoïsme et la société à la révolution et à l'anarchie."

Sa Sainteté déclara cependant qu'Elle ne désespérait pas, car tous ces maux peuvent être évités par la foi qui rétablira l'ordre amenant ainsi le triomphe de la paix.

Le Pape insista sur la nécessité de la prière et de l'obéissance aux lois divines et humaines. Il demanda qu'on ne chasse plus le nom de Dieu dans les documents, les écoles, les cours ou assemblées publiques, Dieu étant le Maître et Seigneur, non seulement des individus, mais encore, des nations.

Une paix juste et durable doit être basée sur de légitimes alliances entre les peuples, tandis que les peuples vaincus doivent être condamnés à subir de justes pénalités et non pas soumis à la destruction.

L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL

De la lettre pastorale adressée aux fidèles par l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal, sur l'Université de Montréal, nous détachons le passage suivant, où NN. SS. les Evêques tracent les grandes lignes du programme qui sera suivi en vue de la restauration de l'Université détruite et en vue surtout de l'établissement d'un véritable foyer d'instruction supérieure :

"Un incendie désastreux vient de détruire en quelques heures l'édifice central de l'Université, celui qui contenait les bureaux de l'administration, les Facultés de droit, de médecine et des arts, et l'Ecole de pharmacie. Les laboratoires sont désorganisés, les classes démembrées, les bibliothèques endommagées. Votre sympathie doit se manifester d'autant plus vive que les pertes sont plus considérables. C'est ce qu'ont fort bien compris les citoyens les plus éclairés et les plus influents de la ville de Montréal. Voyant que l'heure est venue de créer à Montréal le centre de l'enseignement supérieur catholique exigé par l'importance de la ville et de la province ecclésiastique; considérant d'ailleurs la nécessité de fournir à l'Université les terrains et les constructions que demandent les progrès modernes; voulant particulièrement assurer la formation d'un personnel enseignant de plus en plus compétent et convenablement rétribué, ces hommes dévoués se sont mis à l'oeuvre et ont lancé l'idée d'une souscription publique. Une commission, qui unit toutes les classes de la société et qui étendra ses ramifications dans toutes les paroisses de cette province ecclésiastique, mettra chacun à même de répondre à l'appel, et avec eux, nous avons lieu d'espérer une abondante récolte pour l'Université de Montréal."

LE SACRE COLLEGE

Le 15 décembre le Souverain Pontife a créé sept nouveaux cardinaux. Ce sont : Mgr Camassei, patriarche de Jérusalem; Mgr Sili, vice-camerlingue; Mgr Soldevilla, archevêque de Saragosse; Mgr Valfré di Bonzo, nonce à Vienne; Mgr Kakowski, archevêque de Varsovie; Mgr Dalbor, archevêque de Gnesen et Posen; Mgr Bertram, évêque de Breslau.

Avec ces sept nouveaux cardinaux, le Sacré Collège comprend 66 membres. L'Espagne en a cinq, en comptant le cardinal Merry de Val qui réside à Rome. La Pologne, qui n'en avait pas jusqu'ici, en a deux: l'archevêque de Varsovie et celui de Posen. L'unique cardinal allemand, Mgr Hartmann, archevêque de Cologne, est remplacé par l'évêque de Breslau. La France a huit cardinaux, dont le cardinal Billot, résidant à Rome; l'Angleterre, deux; le Portugal, deux; les Etats-Unis, deux; l'Autriche, trois, dont le cardinal de curie Frühwirth; la Hongrie, le Canada, le Brésil, l'Irlande, la Belgique, la Hollande ont chacun un cardinal.

NOUVELLE AILE AU SCOLASTICAT D'EDMONTON

Le scolasticat des Oblats, ouvert à Edmonton, au mois de septembre 1917, se développe d'une manière consolante. Le 8 janvier a eu lieu la bénédiction d'une nouvelle aile. S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, le R. P. Beys, provincial des O. M. I. du Manitoba, y ont assisté.

S. G. Mgr l'Archevêque d'Edmonton a joint à ce scolasticat un grand séminaire pour les séminaristes séculiers, qui y ont leur quartier séparé et y suivent les cours en commun avec les scolastiques Oblats. Il y en a présentement 9, dont 8 appartenant au diocèse d'Edmonton et 1 à celui de Régina.

JUSTES REMARQUES

Du Devoir.

Tandis que les journaux de l'Ouest et de tout le pays ont fait grand bruit autour du procès et de la condamnation à deux ans de bague du travailleur Russell, mêlé à la grève de Winnipeg, il y a quelques mois, on ne trouve à peu près rien dans leurs colonnes quant à l'acquiescement complet de Mgr Budka, évêque des Ruthènes au Canada. Les lecteurs du Devoir se rappellent quelles vexations Mgr Budka a subies, quelles graves accusations de trahison ont lancées contre lui différents individus. Il a dû même subir un procès, à l'issue duquel le juge Paterson a déclaré entre autres choses ce qui suit, dans son arrêt : "Il n'y a eu à l'enquête absolument

aucun semblant de preuve contre lui et les seules dépositions entendues démontrent que loin d'avoir été déloyal, l'évêque a tenu une conduite au-dessus de tout soupçon... Les dépositions telles que je les ai recueillies m'amènent à conclure qu'il n'y a pas lieu de douter un tant soit peu de la loyauté de l'évêque ruthène à l'endroit du Canada." Voilà qui devra mettre fin à bien des calomnies sur le compte d'un dignitaire ecclésiastique d'origine étrangère que la Sentinel et même des groupes d'anciens militaires ont tenté de charger des pires crimes contre le roi et la sécurité publique. Et pourtant on cherche vainement un mot d'excuse à l'endroit de Mgr Budka dans les journaux qui l'ont calomnié.

LES JOURS D'ABSTINENCE DURANT LE CAREME

Sacra Congregatio Concilii

Beatissime Pater,

Cardinalis archiepiscopus quebecensis et ceteri Ordinarii ditionis canadensis humiliter petunt a Sanctitate Vestra facultatem vi cuius transferre possint, durante quadragesima, legem abstinentiae a sabbato ad feriam IV, exceptis hebdomadibus quinquagesimae et quatuor temporum.

Ex audientia Sanctissimi diei 14 Januarii 1919—Sanctissimus Dominus Noster Benedictus P. XV, audita relatione infrascripti cardinalis S. C. Concilii praefecti, benigne annuit pro gratia ad biennium.

(L. † S.)

(signat.) F., card. Cassetta, praefectus.

(signat.) I. Mori, secretarius.

(Traduction)

Très Saint-Père,

Le cardinal archevêque de Québec et les autres Ordinaires de la région canadienne demandent humblement à Votre Sainteté de leur accorder la faculté de remettre, durant le carême, l'obligation de l'abstinence du samedi à la fête quatre (mercredi), excepté pour les semaines de la quinquagésime et des quatre-temps.

Dans l'audience du 14 janvier 1919, après avoir entendu le rapport du cardinal soussigné préfet de la Sacrée Congrégation du Concile, le Très Saint-Père Benoît XV a bien voulu accorder cette faculté pour deux ans.

(L. † S.)

(signé) F. card. Cassetta, préfet.

(signé) I. Mori, secrétaire.

La semaine de la quinquagésime est celle du mercredi des Cendres, qui compte trois jours d'abstinence: mercredi, vendredi et samedi, tout comme celle des quatre-temps.

FEU L'HONORABLE SÉNATEUR LANDRY

La mort de l'honorable sénateur Philippe Landry, survenue à Québec le 20 décembre, a été un véritable deuil national. En lui est disparu un homme public d'un grand talent, un lutteur infatigable et un catholique à la foi profonde et sincère. Au nom des minorités de l'Ouest canadien, qu'il a si vaillamment défendues, nous voulons déposer sur sa tombe l'hommage ému de notre admiration et de notre reconnaissance.

Pour avoir une idée de la part qu'il prit à la défense de la cause manitobaine, il faudrait feuilleter les Débats du Sénat et colliger nombre d'articles de journaux. Lorsque la question se posa au Parlement en 1895, la défense du droit et de la justice devint pour lui chose sacrée. Ce qu'il déploya alors d'activité et d'énergie ne peut être justement apprécié que par ceux qui l'ont vu à l'oeuvre au Sénat, devant l'électorat, chez lui, toujours le même, ardent, infatigable, indomptable, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, soutenant le combat par tous les moyens légitimes que demandaient les événements, ne dissimulant ni n'atténuant la vérité, fidèle à ses convictions et logique d'attitude dans l'opposition comme au pouvoir.

La question scolaire de 1905, à l'occasion de l'érection des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, le trouva encore sur la brèche. Il résuma plus tard dans des articles publiés dans la Nouvelle-France et mis en brochure, sous le pseudonyme de Lex, le plaidoyer, constitutionnel qu'il fit alors. Ces articles sont probablement ce qui a été écrit de plus fort et de plus précis à ce point de vue. La question y est traitée à la lumière des actes impériaux: capitulations, traités et législation impériale; du pacte intervenu en 1870 entre la Reine, d'une part, et de l'autre, les populations des territoires du Nord-Ouest: des obligations imposées par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Aussi la cause de nos frères de l'Ontario devait-elle trouver en ce vétéran un infatigable champion. C'est surtout par la part qu'il prit à sa défense que son nom survivra. C'est ce que M. Omer Héroux a rappelé, en une heureuse synthèse, au lendemain de sa mort. "Voilà près d'un demi-siècle, a-t-il écrit, que le nom de Philippe Landry est mêlé aux combats de la vie publique. Maître de son temps, passionné pour le travail, doué d'un beau talent d'écrivain, d'une facilité oratoire au-dessus de la moyenne, d'un instinct de combativité qu'aucun effort ne paraissait capable de lasser, l'homme qui vient de disparaître laisse, dans plus d'un domaine, une trace considérable. Mais, pour la génération présente, pour la postérité aussi, Philippe Landry restera, avant tout et par-dessus tout, le champion de la minorité ontarienne. Cette lutte magnifique, où s'usèrent les dernières forces du courageux vieillard, mit en oeuvre toutes ses ressources et ses plus hautes qualités; elle l'éleva au-dessus des partis et fit de lui le chef national, devant la mémoire duquel s'incline au-

jourd'hui toute une race. Philippe Landry, ainsi que le note fort justement l'Action catholique, offre cet exemple peu commun d'une vie qui fut une "ascension constante." Parti des luttes politiques, où ne manquèrent point de s'affirmer, avec une légendaire combativité, une grande indépendance de caractère et le souci de principes élevés, il finit dans une bataille nationale qui faisait saillir, débarrassé de toute préoccupation secondaire, ce qu'il y eut de meilleur en lui."

« D'imposantes funérailles ont été faites au regretté défunt dans la basilique de Québec. S. E. le cardinal Bégin a chanté le service, et S. G. Mgr Latulipe, évêque d'Haileybury, a prononcé une éloquente oraison funèbre. Nos lecteurs en trouveront plus loin le texte. Sa lecture, comme la vie du chef disparu, est de nature à reconforter ceux qui souffrent et luttent depuis longtemps pour des causes identiques.

PIE IX ET LA POLOGNE

A l'occasion de la cérémonie de l'imposition de la barrette aux nouveaux cardinaux le 18 décembre, Benoît XV a rappelé une prophétie de Pie IX relative à la Pologne. Après avoir dit qu'il avait assisté à l'aube pleine de promesses de la vie du cardinal Valfré di Bonzo, il lui souhaita de ne point achever sa carrière sans avoir ajouté encore aux nombreux services que déjà il avait rendus à l'Eglise.

Puis parlant des deux nouveaux cardinaux polonais: "Faisons le même souhait, continua-t-il, aux deux illustres représentants de la Pologne ressuscitée qui entrent en même temps dans le Sacré Collège. Puisqu'ils sont dans la force de l'âge, Nous avons confiance que Notre désir sera facilement satisfait. Mais Nous Nous reposons plus spécialement sur la protection visible que la Très Sainte Vierge étend sur la Pologne. Quand Pie IX, de sainte mémoire, voulut que l'un des cierges à lui offerts dans la canonisation de saint Josaphat fut conservé au collège polonais de Rome jusqu'à ce qu'il pût être porté à Varsovie en signe de la liberté recouvrée par la Pologne, bien peu de personnes ajoutèrent foi à l'esprit prophétique de Notre prédécesseur. Mais le beau cierge, que Nous-même avons plusieurs fois admiré, peut aujourd'hui, plus de dix lustres après la prophétie de Pie IX, être porté à Varsovie. Vous le porterez, vous, cardinaux de Pologne, de la manière que vous jugerez la meilleure pour attester que si, aux jours d'angoisses et de tribulations, le Saint-Siège s'intéressa toujours au sort de votre noble nation, il l'entoure aujourd'hui de ses sollicitudes encore plus spéciales, désirant que tous ses fils se serrent autour de la Chaire de saint Pierre."

ORAISON FUNEBRE DU SÉNATEUR LANDRY PAR S. G. MGR LATULIPE

Defunctus est et planxerunt eum omnis Israel planctu magno.
Il mourut et tout Israël le pleura et fit un grand deuil. I Mach.
II, 70.

La Sainte Ecriture nous parle à cet endroit d'un noble vieillard qui avait pris les armes pour délivrer sa patrie opprimée sous le joug d'un tyran. Il mourut au fort de la lutte, sans avoir vu le jour de la liberté, laissant à ses enfants la tâche de continuer son oeuvre.

Eminence,
Mes frères,

En présence de cette tombe qui vient de s'ouvrir et où dort paisiblement, en attendant la résurrection, celui qui fut l'honorable sénateur Charles Philippe Auguste Landry, je me lemandé ce qu'il faut dire.

Ma première parole monte vers vous, ô mon Dieu. Il nous semblait que nous avions encore besoin de ce lutteur, de cet avocat de la justice. Les pères de famille de l'Ontario comptaient tant sur ses lumières, sur son expérience, sur son zèle et sa fermeté. Il n'était pourtant qu'un instrument entre vos mains, ô Seigneur. Vous nous restez; que votre volonté soit faite et que votre saint nom soit béni.

Ma deuxième pensée est pour la famille en deuil du cher défunt.

Nous sommes des chrétiens, nous savons que la mort n'est pas la destruction de la vie, qu'elle n'en est qu'un changement, une modification: "Vita mutatur, non tollitur." Ne pleurons pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Nous retrouverons dans une vie meilleure ceux qui nous précèdent portant dans leurs mains la palme de la tâche accomplie et au front le signe du salut.

Enfin, vous le comprenez sans peine, mon esprit franchit les murs de cette enceinte et il embrasse en ce moment tout un peuple. Je sens palpiter ici l'âme des 250,000 Canadiens-Français de la province d'Ontario, j'allais dire l'âme de tout le Canada français qui me demande d'exprimer la commune reconnaissance et d'adresser à Dieu, pour un insigne bienfaiteur, la prière de tous.

Eminence, vous avez bien voulu, plus d'une fois, nous encourager à la lutte; vous venez aujourd'hui vous associer à notre deuil: présentez vous-même au Tout-Puissant, avec l'hostie sainte, nos prières et nos larmes; répétez la supplication touchante de l'Eglise qui est en ce moment la supplication de tous: "O Seigneur, donnez-lui le repos éternel et qu'à jamais luise sur lui votre lumière".

Le Sénateur Landry vécut 74 ans. Il soutint pendant sa vie bien des causes, il fut mêlé à des événements divers. Il fut soldat, député, sénateur et simple citoyen. Il connut les luttes du journalisme et celles

de la politique de son pays. Il eut des amis qui l'ont admiré et des adversaires qui l'ont combattu. Je n'ai garde de vouloir apprécier sa vie à aucun de ces points de vue que d'ailleurs je n'ai pas étudiés. Je me bornerai à considérer le cher défunt comme président de l'association des pères de famille de l'Ontario, en face d'une tâche laborieuse, délicate, pleine de difficultés. Je vous le montrerai ensuite comme chrétien en face de la mort.

Mes frères, j'ai cité tout-à-l'heure un texte du 1er livre des Machabées, voulez-vous me permettre de rappeler ici la page toute entière? Je ne ferai pas de rapprochements, vous les ferez vous-mêmes, si vous remarquez des analogies entre les événements d'alors et ceux qui se déroulent autour de nous aujourd'hui.

Antiochus avait rêvé lui aussi la fusion des races qui composaient son vaste royaume. "Ut esset populus unus et relinqueret unusquisque legem suam". Mach, 1, 43. Ce qu'Alexandre le Grand avait songé à opérer doucement et sans violence, Antiochus voulut le faire brusquement par la force brutale.

"Un seul peuple", disait la proclamation royale, unité de loi et de culte dans tout le royaume syrien. Un seul peuple, une seule nationalité, une seule religion.

Apparemment la loi frappait tout le monde mais c'était les Juifs qui étaient visés. Qu'importait aux étrangers et aux païens établis à Jérusalem qu'on changeât le culte et quelques prescriptions légales? Les faits prouvèrent d'ailleurs qu'on les inquiéta fort peu.

Aussi acceptèrent-ils d'un commun accord la nouvelle législation. "Et consenserunt omnes gentes secundum verbum Antiochi." Il y en eut même plusieurs en Israël qui se laissèrent tenter. "Et multi ex Israel consenserunt servituti ejus."

Mais la masse du peuple demeura fidèle aux traditions juives et c'est contre eux que furent dirigées toutes les batteries d'Antiochus.

Il leur rendit Jérusalem inhabitable. "Et fugerunt habitatores Jerusalem propter eos". Il prit leur argent. "Accepit argentum." Il chercha à les tromper. "Et locutus est ad eos verba pacifica in dolo". Puis vint la plaie des émissaires gouvernementaux, "Praeposuit principes populo qui haec fieri cogere". On eut la lâcheté de s'attaquer aux petits enfants. "Natos possederunt. Jussit coinquinari animas eorum." Et on finit par déchirer et brûler les livres de la loi, "Libros legis Dei combusserunt igne, scindententes eos".

C'est alors que le vieux Mathathias déchira ses vêtements, abandonna tout ce qu'il possédait dans la ville, "Reliquerunt quaecumque habebant in civitate" et se mit à la tête de ses frères pour les délivrer du joug qui pesait sur eux.

Fermons le livre sacré et ouvrons, à une page que vous connaissez bien, l'histoire contemporaine. Certes, je ne veux pas insinuer que c'était

Antiochus Epiphane qui dictait les lois au parlement de Toronto; mais les hommes se trompent et je suppose que le gouvernement avait été trompé.

Honnis soient les sectaires perfides et les lâches calomniateurs. Toujours est-il qu'on nous fit passer pour des ambitieux, des semeurs de discorde et des sujets déloyaux.

Vous savez ce qui arriva. On forgea des lois iniques. Pour arriver au but qu'on poursuivait on foula aux pieds le droit naturel, les principes élémentaires de la justice, les privilèges les plus sacrés, les lois de la pédagogie et les plus simples notions du bon sens.

On édicta contre nos écoles un règlement attentatoire aux droits des pères de famille, attentatoire à la vie de notre race, et, quoique d'une manière indirecte, pareillement attentatoire aux droits de notre sainte religion.

600,000 pétitionnaires demandèrent le redressement de nos griefs. On se souvient comment ils furent éconduits.

On nous attaqua par la ruse et la famine. Ah! mes frères, encore une fois je ne veux pas faire de rapprochements odieux, mais laissez-moi exhaler la plainte qui déborde de mon âme parce qu'elle s'y est accumulée pendant neuf ans d'angoisse.

En voyant le danger que couraient nos écoles catholiques, en voyant les divisions fratricides, les pièges tendus, les denis de justice, les intrusions dangereuses, nous, évêques, prêtres et catholiques de la province d'Ontario, nous avons souffert quelquefois à l'égal des Juifs au temps des Machabées.

C'est alors que le Sénateur Landry fit le geste que tout le monde connaît et que le Canada français n'oubliera jamais.

Agé de 70 ans, affaibli par le travail, miné déjà par la maladie, prévoyant bien des ennuis et les déboires qui accompagneraient sa démarche, il quitta son siège de président au sénat et se mit à la tête de ceux qui étaient décidés de défendre leurs droits jusqu'au bout.

Ecoutez les nobles paroles qu'il adressait au premier ministre du Canada le 22 mai 1916: "Monsieur le Ministre, j'ai l'intention, à titre de représentant autorisé des Canadiens-Français de l'Ontario, de prendre ouvertement leur défense. Pour accomplir ce devoir, il faut que je descende du fauteuil présidentiel que j'occupe au sénat. Je vous prie, donc d'accepter ma démission. Je la donne pour me consacrer entièrement, libre de toute entrave, à la défense d'une noble cause que je veux tenir au-dessus des mesquins intérêts des partis politiques et pour le triomphe de laquelle il me fait plaisir de sacrifier les quelques années qui me restent à vivre."

Il a tenu parole. Il a sacrifié sa vie pour la cause sacrée de nos écoles. Je n'entrerai pas dans les détails. Il a travaillé au grand jour, il a combattu visière levée et tous ont pu le juger à l'oeuvre.

Ceux qui ont vu et entendu ce vieillard déjà mourant, au congrès de février dernier, n'ont pas besoin que j'insiste. En voyant ses traits amaigris, en entendant sa voix éteinte, la parole du divin Maître se présentait d'elle-même à l'esprit: "Le bon pasteur est celui qui donne sa vie pour ses brebis".

D'aucuns pourront lui reprocher des fautes, ce qu'ils appelleront des erreurs de tactique. Oh! que nous sommes sévères pour ceux qui combattent et qui sont acculés souvent dans des situations sans issue, qui doivent parer des coups imprévus et prendre, sans attendre, des résolutions décisives. Quand la crise est passée, quand la fumée du combat s'est dissipée, ils reconnaissent eux-mêmes qu'une autre tactique eut été meilleure et qu'ils ont porté des coups à faux. Eussions-nous fait mieux dans des circonstances analogues? Que ceux qui ont lutté et qui sont sans péché lui jettent la première pierre.

Sa vie est maintenant du domaine de l'histoire. Libre à chacun de l'apprécier selon ses vues personnelles. Mais il y a une chose pourtant dont Dieu seul est juge sans doute mais dont je ne crains pas de me porter garant: c'est son intention. Devant Dieu je crois fermement que toujours elle fut droite. Il a voulu la paix, l'entente cordiale, la charité, mais celle qui est possible, celle qui dure, celle qui unit les âmes dans la justice.

Il est mort et la mort ne l'a pas surpris. Il l'a vue venir de loin. Pendant des mois, elle a projeté sur lui ses pénétrantes clartés et dans cette lumière qui éclaire la conscience, dissipe les illusions, replace toute chose à son angle véritable, il n'a rien retracé, que dis-je, il a continué de prendre part à la lutte, de la diriger même, dans la mesure de ses forces.

Il est mort en présence de Dieu, confiant d'avoir combattu jusqu'à la fin les bons combats, ceux de l'Eglise et de son pays.

Il emporte les regrets et la reconnaissance de tous, des pères de famille dont il a défendu les droits, des petits enfants qui béniront à jamais sa mémoire.

Dors dans la paix, bon et fidèle serviteur de l'Eglise, chevalier commandeur de l'Ordre de St-Grégoire, chevalier commandeur de l'Ordre du St-Sépulcre, bon et fidèle serviteur de la patrie, lutteur infatigable, et défenseur des tiens jusqu'au dernier soupir de ta vie.

Dors enveloppé, dans un manteau de gloire, de la bénédiction du pape Benoît XV glorieusement régnant.

Nous l'espérons de la bonté divine, tu entreras bientôt dans la lumière de ton Dieu. Pour t'y introduire plus vite encore, compte sur la prière reconnaissante des Canadiens-Français, compte encore plus sur la prière innocente et affectueuse des petits enfants dont tu voulus être jusqu'à la fin le protecteur et le père.—Ainsi soit-il.

FEU LE R. P. XISTE PORTELANCE, O. M. I.

Le 21 décembre est décédé à Lachine le R. P. Xiste Portelance, fondateur de la paroisse canadienne-française du Sacré-Coeur de Winnipeg. Miné depuis plusieurs années par une cruelle maladie, il la combattit avec une grande énergie. Il se soumit à plusieurs rudes opérations. Au mois de septembre 1916, il dut abandonner la direction de la paroisse. Depuis ce temps il mena une vie souffrante, traversée par des lueurs d'espoir d'un retour à la santé, mais finalement le mal eut raison de sa résistance et il fit généreusement le suprême sacrifice.

Né à Rigaud le 2 septembre 1862, le regretté défunt était encore relativement jeune. Il fit ses études au collège Bourget, dans sa ville natale, et entra dans la Congrégation des Oblats à Lachine en 1883. Il prononça ses vœux à Ottawa en 1885 et y fut ordonné prêtre, par Mgr Duhamel, le 15 juin 1889. Il fut d'abord professeur à l'Université d'Ottawa, puis économiste à Saint-Sauveur de Québec de 1890 à 1895. Appelé ensuite à Montréal, il fut missionnaire de 1895 à 1898 et de 1898 à 1904 curé de la paroisse du Sacré Coeur d'Ottawa, dont il paracheva l'église.

Mgr Langevin caressait depuis plusieurs années le projet de fondation d'une paroisse canadienne-française à Winnipeg. C'est sur le curé du Sacré Coeur d'Ottawa que se porta son choix pour l'organisation de cette oeuvre hérissée de difficultés. Arrivé à Winnipeg le 11 décembre 1904, le R. P. Portelance se mit aussitôt au travail. Le 22 janvier suivant il avait complété le recensement des Canadiens français de la ville et jeté les bases de la nouvelle paroisse. Le 10 septembre la pierre angulaire de l'église-école était bénie et dès le 23 octobre les Rdes Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie commençaient leur belle oeuvre d'éducation, avec plus de cent enfants. Bénie le 22 décembre, la nouvelle église fut inaugurée le jour de Noël.



Tous ces travaux ne s'étaient pas accomplis sans de multiples difficultés et le sympathique curé devait en rencontrer bien d'autres dans les années suivantes. Ce n'était pas chose facile que de grouper autour de cette nouvelle église une population disséminée par la ville et de raviver chez plusieurs le sens religieux et national plus ou moins émoussé au contact de l'ambiance anglaise et protestante. Quelque difficile que fut la tâche, il la mena à bonne fin. La paroisse du Sacré Coeur est aujourd'hui florissante et remarquable par son admirable organisation.

Le P. Portelance laisse chez ses anciens paroissiens le souvenir d'un prêtre dévoué, d'un prédicateur éloquent et d'un père almé. Il joignait aux pertus sacerdotales et religieuses un ardent patriotisme. Prêtre et patriote : ces deux mots, on l'a dit avec vérité, résumant bien la vie du regretté défunt.

R. I. P.

UNE NOUVELLE ECOLE BIBLIQUE A JERUSALEM

Il existait déjà une école biblique à Jérusalem, dirigée par les Pères Dominicains et dont les PP. Lagrange, Abel, Vincent, etc., ont fait la célébrité. Elle est installée à Saint-Etienne, près du sanctuaire dédié au grand martyr dont nous célébrons la fête le 26 décembre.

De son côté, l'Institut biblique de Rome désirait depuis longtemps avoir à Jérusalem une école d'applications pratiques où les élèves spécialisés dans l'Écriture Sainte pourraient sur place approfondir les diverses branches de cette science sacrée par des voyages, des levées topographiques, des excursions archéologiques, etc.

Ce projet va se réaliser. Le cardinal Giustini, lors de son récent voyage en Terre-Sainte, a béni et posé la première pierre de la nouvelle école. Elle s'élèvera près de la route de Bethléem, non loin de la gare et de la ville, quand on entre par la porte de Jaffa. Elle sera confiée aux Pères Jésuites.

Souhaitons de nombreux élèves à ces deux écoles. Une fraternelle et sainte émulation dans les études entre ces deux grands Ordres ne pourra qu'être profitable à l'étude de la Sainte Écriture, laissée trop longtemps jusqu'ici comme domaine de recherches scientifiques aux Anglais protestants et aux savants d'outre-Rhin qui, sous prétexte de critique et d'hypercritique, essayaient de saper l'authenticité des Livres Saints.

La Bible, livre inspiré, n'a rien à craindre d'une étude rigoureusement scientifique, mais celle-ci doit être faite sous le contrôle de l'Église, qui, ayant reçu la garde des Livres Saints, a reçu aussi la mission d'en indiquer le sens authentique, et de vérifier l'orthodoxie des méthodes.

Le Pèlerin.

LA CONFERENCE DE WINNIPEG

DEPARTMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 14 novembre 1919.

L'honorable Secrétaire de la Province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Pour me conformer au désir que vous m'avez exprimé, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit concernant la conférence nationale d'éducation qui a eu lieu à Winnipeg, les 20, 21 et 22 octobre dernier. Cette grande convention pédagogique a été imposante par l'importance et le nombre des délégués qui y ont pris part et par la multitude des personnes qui ont assisté à chacune des séances. Les organisateurs de cette conférence ont droit de se féliciter des succès qui ont couronné leur travail.

Le but de cette convention était d'étudier les meilleurs moyens de prendre pour former le caractère des enfants qui fréquentent les diverses maisons d'éducation, en vue d'en faire de bons citoyens canadiens.

Les éducateurs les plus importants du Canada et même de l'étranger, ainsi que les hommes qui occupent les positions les plus élevées de notre pays, ont été invités à prendre part à cette conférence, et un très grand nombre ont répondu à l'appel, soit en donnant des conférences, soit en prenant part à la discussion.

Toutes les Provinces avaient envoyé officiellement un certain nombre de délégués. Ceux de la province de Québec furent l'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, et les deux secrétaires du département de l'Instruction publique, MM. G.-W. Parmelee et J.-N. Miller. Le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique était représenté par son président, le révérend M. Elson-I. Rexford. Il y avait aussi à la convention une dizaine d'autres éducateurs représentant des maisons d'éducation de Montréal ou d'ailleurs. C'est une excellente chose, je crois, pour la province de Québec, de s'être fait représenter à ces grandes asises pédagogiques, car son abstention aurait certainement produit une impression malheureuse et dont nous aurions eu à souffrir.

Dès la première séance, le 20 octobre, il a été résolu de former deux comités : celui d'organisation et celui des résolutions. Chacun de ces comités a été composé de deux délégués de chaque province choisis par les délégués provinciaux eux-mêmes. L'honorable M. Delâge et M. Parmelee furent chargés de représenter la province de Québec dans le comité d'organisation, et MM. Rexford et Miller firent partie du comité des résolutions, dont M. Rexford fut plus tard nommé président.

Ce dernier comité avait pour mission d'étudier tous les projets de

(1) Nous empruntons ce fidèle et intéressant compte-rendu à l'Enseignement primaire de janvier.

résolutions qui étaient soumis à la convention et de les approuver, s'il le jugeait à propos. Le comité des résolutions avait, de plus, les pouvoirs de suggérer lui-même les résolutions qu'il croirait convenable de soumettre à la considération de la convention en séance générale.

Il est impossible de résumer ici les travaux considérables qui ont été communiqués aux congressistes pendant les huit longues séances des 20, 21 et 22 octobre, ainsi que les discussions importantes qui ont eu lieu à la suite de chaque article du programme. Tous ces documents seront publiés par le bureau de direction et ils formeront, je crois, la matière de plus d'un volume.

Les sujets qui ont le plus attiré l'attention des délégués de la province de Québec sont ceux relatifs à la question religieuse, à l'enseignement du français et à l'établissement d'un bureau d'éducation fédéral.

Plusieurs conférenciers ont fait allusion dans leurs travaux à la question religieuse et se sont prononcés en faveur de cet enseignement dans les écoles, pour arriver à la bonne formation du caractère de la génération qui pousse. Plusieurs projets de résolutions recommandant, sous une forme ou sous une autre, d'introduire dans toutes les écoles l' instruction religieuse ont été soumis pour discussion au comité des résolutions, mais il a été malheureusement impossible d'arriver à une solution satisfaisante à ce sujet, et la seule résolution adoptée comporte simplement qu'il est désirable d'encourager, à l'église, dans la famille et à l'école, un enseignement moral et spirituel. Le mot religieux n'a même pas été inclus dans cette résolution. C'est une chose inacceptable et incompréhensible pour nous de la province de Québec, qui sommes convaincus que la religion doit être à la base de tout enseignement et que c'est le seul moyen de réussir à former le caractère et de bons citoyens. Le système des écoles neutres qui existe dans la plupart des provinces de la Confédération a évidemment été la cause que l'on n'a pas voulu accepter une résolution à l'effet de recommander l'enseignement de la religion dans les écoles.

Une résolution à l'effet de recommander l'encouragement de l'enseignement de la langue française dans les "High Schools" et les universités ayant été soumise au comité des résolutions, j'ai proposé en amendement d'y ajouter les mots "dans toutes les écoles" avant les mots "High Schools", ce qui, à ma grande surprise, je dois l'avouer, a d'abord été agréé. Plus tard, un membre du comité demanda de reconsidérer cette résolution, et il fut décidé par la majorité de la laisser dans sa forme primitive, de sorte que la recommandation d'encourager l'enseignement du français ne concernait que les "High Schools" et les universités. Lorsque ce projet de résolution a été étudié en session générale, on en a retranché les mots "High Schools", et la recommandation relative à l'enseignement du français ne s'applique finalement qu'aux universités cana-

diennes. C'est, tout de même, un hommage rendu à la langue française qui a son importance.

La question de l'établissement d'un bureau fédéral d'éducation a aussi été mise à l'étude au comité des résolutions, et la majorité s'est déclarée favorable à l'adoption de ce projet.

Lorsque cette résolution demandant la création d'un bureau fédéral a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale, il s'est élevé une longue discussion, et je crois qu'elle aurait été adoptée sans l'intervention habile de M. Parmelee qui a réussi à faire remettre l'étude de la question à une séance subséquente. A la réunion suivante, M. Parmelee a parlé de nouveau et proposé un amendement qui a été accepté par la majorité. Par cet amendement, la question est remise pour étude au bureau de direction de l'Association d'éducation. Le révérend Père McMahon, jésuite, recteur du collège classique de la ville de Régina, a aussi contribué largement, par un discours très écouté, à empêcher l'adoption de la résolution relative à l'établissement d'un bureau d'éducation à Ottawa, et nous devons lui en être reconnaissants.

L'honorable M. Delâge est aussi intervenu au sujet de cette même question en produisant le document qui suit :

"En ma qualité de Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, je vous demande, M. le président, d'enregistrer mon opposition et mon protest contre la résolution demandant l'établissement d'un bureau fédéral d'éducation, parce que je considère que la création d'un tel bureau serait inconstitutionnelle, contre l'esprit et la lettre de la section 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord, laquelle accorde des droits exclusifs aux provinces pour tout ce qui se rapporte à l'éducation. Je considère aussi cette mesure inutile en ce qui concerne la province de Québec, parce que nous avons ici un bureau des statistiques très bien organisé et qui donne entière satisfaction. Enfin cette mesure n'est pas désirable, parce que l'établissement d'un tel bureau conduirait à la violation de la constitution de notre pays et serait un empiètement sur l'autonomie des provinces en matière d'éducation. En agissant comme je le fais présentement, je suis convaincu de servir les vrais intérêts de ma province et du Canada tout entier."

La discussion s'est toujours faite de la manière la plus courtoise possible et il convient de remarquer qu'un esprit de conciliation et de tolérance s'est fait sentir pendant toute la durée des séances.

J'oubliais de vous dire, Monsieur le ministre, que la "Conférence nationale sur l'éducation du caractère en vue de former de bons citoyens canadiens (National Conference on Character Education in relation to Canadian Citizenship) a été organisée d'une manière permanente et qu'elle tiendra ses sessions tous les trois ans à un endroit désigné par le bureau de direction. Ce bureau se composera de cinquante membres, quatre étant désignés par les délégués de chacune des neuf provinces de la Puissance,

et les quatorze autres devant être choisis par les trente-six membres nommés en premier lieu.

Les délégués de la province de Québec ont fait le choix des personnes suivantes pour faire partie du bureau de direction : L'honorable M. A. David, secrétaire de la province, l'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, M. G.-W. Parmelee, secrétaire anglais du département de l'Instruction publique, et M. Howard Murray, de Montréal.

Il me semble, Monsieur le ministre, que nos principales institutions scolaires et nos universités catholiques de la province de Québec ne devraient pas s'abstenir de prendre part aux réunions analogues à celle qui s'est tenue dernièrement à Winnipeg, car les représentants distingués de ces grands institutions scolaires apporteraient certainement des lumières dans les discussions, et leur présence leur fournirait peut-être l'occasion de défendre nos droits et nos prérogatives, si les circonstances l'exigeaient.

Avant de terminer ce rapport, permettez-moi de vous faire connaître comment vos délégués ont été reçus par leurs compatriotes canadiens-français de St-Boniface. A part la réception très cordiale qui nous a été faite à l'archevêché, par Sa Grandeur Mgr Béliveau, et par les distingués prêtres de sa maison, nous avons eu l'avantage d'assister, dès le premier jour de notre arrivée, à une séance de l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba, présidée par M. Noël Bernier et à laquelle étaient présents, entre autres, les honorables juges Prendergast et Prud'homme. Les membres de cette société nous ont fait part du grand plaisir qu'ils ont ressenti en apprenant que la province de Québec s'était fait représenter officiellement à la grande convention qui devait s'ouvrir le lendemain à Winnipeg. L'on a discuté ensemble l'attitude qu'il convenait de prendre pour le plus grand intérêt des nôtres de langue française et de religion catholique, puis l'on nous a mis au courant de l'oeuvre admirable accomplie par la dite Association d'éducation en faveur de nos compatriotes canadiens-français du Manitoba.

Le mardi soir, 21 octobre, l'honorable M. Delâge et le secrétaire français du département de l'Instruction publique de la province de Québec ont été les hôtes d'honneur à un banquet donné à l'hôtel Fort-Garry par l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba. M. Noël Bernier présidait ce banquet, et nous avons été heureux et flattés d'y rencontrer Sa Grandeur Mgr Béliveau, Mgr Cherrier, vicaire-général, M. l'abbé Jubinville, curé de la cathédrale de St-Boniface, l'honorable juge Prendergast, l'honorable juge Prud'homme, M. Horace Chevrier, le révérend Frère Joseph, directeur de l'Académie Provencher, M. le Dr Benoit et une dizaine d'autres membres de l'Association d'éducation. M. l'abbé Marois, secrétaire de Sa Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina, et M. l'abbé Eugène Miller, de Québec, assistaient aussi à ce banquet.

L'honorable M. Delâge et votre serviteur n'ont pas manqué de féliciter les membres de l'Association d'éducation de leur dévouement à la

grande cause de l'instruction publique et de les remercier de la réception toute amicale qui leur était faite. Après le banquet, nous avons passé une soirée très agréable dans la charmante famille de M. le juge Prendergast. Bref, nous avons été reçus de la manière la plus cordiale possible par nos compatriotes de St-Boniface; nous en conserverons le meilleur souvenir et nous tenons à leur en témoigner notre vive reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,
Votre obéissant serviteur,

J.-N. Miller,
Secrétaire.

CLAIRE FERCHAUD

D'une lettre de Loublande, publiée dans la Bonne Nouvelle de Paris, nous détachons les lignes suivantes :

“Notre petite Claire est là avec ses compagnes, toutes très édifiantes. Ensemble, dans leur pieux cénacle où Jésus réside depuis le jour—12 juin 1918—où Monseigneur l'Evêque de Poitiers est venu bénir et inaugurer leur chapelle, les chères recluses prient, réparent, s'immolent... pour la France. La même vénération publique entourent leur solitude. M. l'abbé Saudreau, d'Angers, est venu prêcher leur retraite. Notre nouvel évêque, Mgr de Durfort, leur témoigne une particulière bienveillance et se plaît, comme son vénéral prédécesseur, à leur donner des preuves de sa paternelle sollicitude.”

LE PAPE DANS LES ASSISES INTERNATIONALES

Lé 9 décembre dernier, le R. P. Yves de la Brières, S. J., a donné une importante conférence sur les multiples péripéties diplomatiques des deux Conférences de la Haye et sur les circonstances de l'exclusion arbitraire du Saint-Siège. Il a terminé par ces courageuses paroles :

Il ne manque pas de voix amies pour nous dire que protester contre cette exclusion est inutile et impolitique, car les puissants du jour sont parfaitement résolus à ne tenir aucun compte de nos doléances.

Voilà une résignation que je n'admettrai jamais.

Une grande cause doit être défendue parce qu'elle est juste, et non pas parce qu'elle est populaire.

Lorsqu'une maladie contagieuse menace de décimer la population, les médecins qui recommandent certaines abstentions prescrites par l'hygiène ou certaines immunisations sanctionnées par l'expérience, peuvent paraître, à l'égard des fantaisies régnantes, des censeurs importuns

et moroses. La foule refusera peut-être de les croire et continuera de s'empoisonner pour satisfaire ses engouements et ses caprices. Les prêcheurs de sagesse auront parlé dans le désert et prophétisé en vain. Cela n'empêchera pas que ce sont eux qui avaient raison, qui agissaient en utiles serviteurs du bien public, et que la majorité réfractaire à leurs avis commettait une erreur formidable et désastreuse.

Prenons le rôle ingrat de rendre témoignage aux vérités impopulaires, mais nécessaires.

Comme le disait naguère, dans sa magnifique Conférence sur la Société chrétienne des Nations le cher et docte maître de l'Université de Louvain, Mgr Deploige : "Pour assurer la paix, autant qu'elle peut l'être en ce monde, il eût fallu faire appel à l'Eglise du Christ, la grande éducatrice des peuples."

Où, quand il s'agit d'accomplir une tâche qui rencontre tant d'obstacles, dont les causes plongent leurs racines au plus profond de l'âme humaine, pourquoi la plus grande puissance morale du monde, héritière des immortelles promesses du Dieu de Paix, serait-elle la seule que l'on ne convierait pas ?

CALENDRIER DE SAINT-BONIFACE

Une religieuse artiste de l'Académie Saint-Joseph a préparé un calendrier pour 1920, qui mérite une mention spéciale. Au moyen de la photographie, elle a fixé en six tableaux le résumé de l'histoire religieuse de l'église de Saint-Boniface.

Le premier tableau nous donne, avec des notes biographiques, le portrait de Pie VII, qui signa les bulles de Mgr Provencher, et celui de Mgr Plessis, le grand évêque de Québec, qui conçut le plan de la fondation des missions de la Rivière-Rouge et le réalisa.

Le deuxième tableau résume la période de l'épiscopat de Mgr Provencher. Il contient son portrait et ceux de ses principaux collaborateurs, ainsi que la liste des prêtres séculiers qui précédèrent les Oblats. L'arrivée de ces derniers, en 1845, est rappelée. On y voit la photographie des édifices religieux du temps et le résumé de l'état du diocèse à la mort de son premier évêque.

Trois autres tableaux retracent de semblable manière l'épiscopat de Mgr Taché, celui de Mgr Langevin et celui du titulaire actuel. Enfin un sixième donne les photographies des curés de la cathédrale de Saint-Boniface de 1870 à 1920.

— On ne dansera pas cet hiver au palais royal de Belgique. Ainsi en a décidé la sagesse du roi Albert. Le souverain juge que le pays est encore trop meurtri par la guerre et que trop de familles ont été éprouvées.

REVUE INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Nouvelle Série—Janvier 1920

La Revue Internationale des Sociétés secrètes a été fondée en 1912 par Mgr Jouin, Curé de Saint-Augustin (Paris), bien connu pour ses nombreux travaux d'érudition concernant les Sectes et la Franc-Maçonnerie. C'est la publication la plus complète et la plus riche en documents de toute nature sur les Sociétés secrètes et leur action dans le monde entier. Aucun organe antimaçonnique ne peut supporter la comparaison avec cette Revue, ni pour la documentation, ni pour les travaux d'érudition.

Du fait de la Guerre mondiale et du rôle joué par les Sociétés secrètes pendant les années qui viennent de s'écouler, les études auxquelles se livrent les rédacteurs de la Revue ont pris une importance capitale pour juger le passé et prévoir l'avenir. La lettre que Son Eminence le cardinal Gasparri, au nom du Pape Benoît XV, glorieusement régnant, a bien voulu adresser à Mgr Jouin, et qui est reproduite ci-dessous, montre quel prix on attache à Rome aux travaux de cette nature. Elle est venue confirmer ce qu'avait déjà indiqué le Bref annonçant à M. le Curé de Saint-Augustin la prélatûre à laquelle Sa Sainteté l'avait élevé à l'occasion de ses noces d'or en 1918 (1).

La collection de la Revue forme sept gros volumes qui sont une mine inépuisable de renseignements sur les Sectes : Franc-Maçonnerie, Occultisme, Spiritisme, Théosophie, etc.

Les difficultés nées de la guerre—dont la plus grave pour ce genre de travail était l'établissement de la Censure—ont obligé le fondateur de la Revue d'en suspendre la publication. Aujourd'hui, malgré la cherté de toutes choses, le moment est venu de la reprendre. Mais, pour les débuts,

(1) Voici quelques lignes du Bref *Praestantes animi laudes*, donné sous l'anneau du Pêcheur, le 23 mars 1918, à M. le Curé de Saint-Augustin :

"Benoît XV, Pape.—Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique. Les éminentes qualités que vous avez manifestées avec éclat au cours de votre longue carrière sacerdotale... nous décident sans peine à vous honorer d'une illustre dignité. Nous savons, en effet, que vous vous acquittez de votre ministère sacré d'une manière exemplaire, que vous avez la plus vive sollicitude du salut éternel des fidèles et que vous avez affirmé avec constance et avec courage les droits de l'Eglise catholique—non sans péril pour votre vie—contre les sectes ennemis de la religion, enfin que vous n'épargnez rien, ni labeurs, ni dépenses, pour répandre dans le public vos ouvrages en ces matières. Puisqu'il en est ainsi, Nous vous conférons d'autant plus volontiers un témoignage de bienveillance que, comme vous venez de célébrer le cinquantième anniversaire de votre sacerdoce, Nos félicitations pontificales sont le couronnement des vœux de tous les gens de bien."

tout au moins, il est nécessaire de marcher doucement, afin de pouvoir continuer sûrement.

La Revue sera trimestrielle jusqu'à ce que les abonnements permettent de la faire paraître tous les deux mois ou mieux encore, tous les mois. Un Index documentaire rétrospectif contiendra les documents de juillet 1914 à la fin de 1919.

La Revue adresse un pressant appel à tous ses anciens abonnés et à toutes les personnes qui comprennent l'importance de la tâche imposée par les Papes : démasquer les Loges et leurs filiales, et montrer leur activité néfaste dans toutes les branches de la pensée religieuse et sociale.

LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL GASPARRI A MGR JOUIN

Du Vatican, le 20 juin 1919.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une bienveillance toute paternelle l'hommage de votre nouvelle étude sur la Guerre Maçonnique.

C'est avec raison que dans ce travail vous avez pris soin de mettre en lumière par des documents et des raisonnements irréfutables la doctrine inepte et essentiellement anticatholique de la Franc-Maçonnerie, doctrine issue du déisme, né lui-même de la Réforme, doctrine aboutissant fatalement, comme on le voit aujourd'hui, à la négation même de Dieu, à l'athéisme social, au "laïcisme", forme actuelle de cette impiété, qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Eglise.

Vous avez eu soin tout particulièrement de faire ressortir, en dépit des mensonges qui trompent parfois les catholiques eux-mêmes, l'identité de la Franc-Maçonnerie avec elle-même, partout et toujours, comme la continuité du plan des sectes, dont le dessein est bien la ruine de l'Eglise catholique.

Sa Sainteté se plaît donc à vous féliciter et à vous encourager dans vos travaux, dont l'influence peut être si féconde pour mettre en garde les fidèles et les aider à lutter efficacement contre ce qui tend à détruire l'ordre social aussi bien que la religion.

Comme gage des faveurs célestes, et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, le Saint Père vous accorde de coeur la bénédiction Apostolique.

En vous remerciant de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et avec mes félicitations personnelles, veuillez, Monseigneur, recevoir l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.

Abonnement : Au Canada, 25 francs par an. Adresse : 96, Boulevard Malesherbes—Paris (XVIIe).

LÉTTRE DE MGR PROVENCHER A MGR DE MAZENOD, EVEQUE DE MARSEILLE

Saint-Boniface. 29 novembre 1849.

Monseigneur,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous connaître à Paris, aux Missions Etrangères (en 1836), je suis devenu vieux, quoique je n'aie point d'infirmités graves. Né le 12 février 1787, je vais entrer dans ma 63^{ème} année; j'ai été sacré le 12 mai 1822; ce nombre d'années m'annonce que la fin n'est pas loin. Les difficultés que j'ai vues plusieurs fois pour faire nommer un successeur à un évêque mort sans coadjuteur, me font penser à en demander un. J'y pense depuis longtemps; j'ai même fait des démarches qui n'ont pas réussi. Celui sur lequel je comptais est devenu infirme, quoique jeune. J'ai jeté les yeux sur un de vos enfants, jeune aussi, mais le seul que je vois propre à cette haute mais pénible dignité; c'est le R P. Alexandre Taché, que Votre Grandeur n'a jamais vu, et qui est depuis 1846 missionnaire à l'Ile à la Crosse et dans l'Athabaska. Il a fait d'excellentes études classiques, étudié la théologie chez les Sulpiciens de Montréal, et depuis qu'il est employé dans les missions, il a appris deux langues avec lesquelles il peut évangéliser les nations presque jusqu'au pôle nord. Outre qu'il sait passablement l'anglais, langue nécessaire partout dans ce pays, il a réussi au-delà de mes espérances à faire connaître Dieu aux nations des Cris et des Montagnais. Il avait pour compagnon M. Lafleche qui a appris les mêmes langues. Je l'avais demandé pour coadjuteur et tous ceux qui avaient droit de se mêler de cette importante affaire (les Seigneurs du Canada) applaudissaient. Déjà des démarches avaient été faites. Mais, à notre grand déplaisir, nous sommes arrêtés par les infirmités de ce prêtre si remarquable, qui est loin d'en demander la guérison, tant il est peu désireux de se charger du fardeau. Il aurait pu diriger cet immense diocèse pendant de nombreuses années, car il est encore jeune. Il aurait pu prendre le Père Taché comme coadjuteur, et par là charger la congrégation des Oblats de tous les détails des missions. Dieu n'a pas jugé comme moi, et je pense qu'il veut le Père Taché comme mon successeur. Je le propose, je le demande à Votre Grandeur comme à son supérieur général. Je le propose par le même courrier à Monseigneur l'Archevêque de Québec et à ses suffragants qui pourront terminer cette affaire sans plus ample information de ma part. Monseigneur Guigues a connu le sujet en question. Monseigneur de Montréal a été son évêque et ils pourront rendre témoignage en sa faveur, j'espère. Votre Grandeur pourra hâter la procédure à Rome, par son influence. Un évêque jeune et robuste, connaissant les missions

pourra les visiter, en établir d'autres. Je ne suis plus capable de ces pénibles excursions.

Je crois que l'évêque doit être canadien ou du moins sujet anglais.

J'espère que Votre Grandeur voudra bien hâter et favoriser cette promotion. Probablement que les évêques du Canada, par l'intermédiaire de leur Métropolitain, vous adresseront la même demande. Je crois faire ce qu'il y a de mieux pour le bien de la religion. Je me décharge de tout ce qui pourrait s'en suivre sur les évêques qui ont droit de se mêler de cette affaire. Il sera toujours infiniment plus avantageux que l'évêque soit pris dans la congrégation; à elle d'envoyer des sujets qui puissent remplir cette place.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monseigneur, de votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur,

† J. N. Ev. du Nord-Ouest.

'DING! DANG! DONG!

— Le Pape vient d'adresser à l'épiscopat universel une importante lettre apostolique sur les missions. Le Chef de l'Eglise encourage vivement à développer cet apostolat catholique, il invite les Congrégations religieuses à s'aider mutuellement et exhorte fortement à la formation d'un clergé indigène capable de diriger les chrétientés constituées.

— Nous saluons avec une grande satisfaction l'acte de haute justice et d'équité par lequel la Conférence des Associations pour la Ligue des nations s'est prononcée en faveur du principe de l'admission du Saint-Siège dans la Ligue, parce que, s'il n'est pas une "nation", il est, du moins, une "puissance". Par sa position de Chef de l'Eglise catholique, c'est-à-dire universelle, le Pape est de droit et de fait le mieux qualifié pour être le président de cette Ligue.

— S. E. le cardinal Giustini, légat du Pape en Terre Sainte, pour le septième centenaire de la custodie franciscaine, a posé sur le Thabor, au cours de son voyage, la première pierre de l'ancienne basilique des Croisés que les Pères Franciscains vont reconstruire sur ses fondations.

— Le samedi des Quatre-Temps, 20 décembre, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré le diaconat à M. l'abbé Albert Brunet, dans la chapelle du Petit Séminaire.

— "La marche générale des événements, dit La Croix de Paris, indique que les relations diplomatiques de la France avec le Vatican seront reprises. Nous n'en doutons pas. Mais un certain temps s'écoulera certainement avant que la chose soit soumise au Parlement et avant que celui-ci la décide."

— Dans une circulaire au clergé, en date du 24 décembre, S. G. Mgr l'Archevêque annonce que Mgr F.-A. Dugas, Vicaire Général, est en congé d'un an, dans sa paroisse natale, à Saint-Jacques, province de Québec, et

que, pendant son absence, M. l'abbé Gabriel Cloutier, curé de Saint-Norbert, remplira ses fonctions d'Archidiacre.

— M. l'abbé Joseph Dufresne, ancien curé de Lorette, s'est retiré au commencement de décembre à l'hôpital Saint-Joseph de Kenora, où son état de santé lui permet de remplir les fonctions d'aumônier.

— Kenora a un nouveau curé dans la personne du R. P. A. Labonté, O. M. I., autrefois de Winnipeg et qui fut aumônier militaire en Europe pendant la guerre.

— M. l'abbé Louis de Gonzague Bélanger, ci-devant curé de Transcona, a été nommé curé de Rainy River, et M. l'abbé Clovis Paillé ci-devant curé de Rainy River, curé de Transcona.

— Pendant l'année 1919 il y a eu à la cathédrale de Saint-Boniface 63 mariages, 220 baptêmes et 85 sépultures.

— La Liberté des 23 et 30 décembre a publié le texte de la conférence donnée par M. l'abbé J.-Ad. Sabourin sur les Ruthènes et Rome le 14 décembre, sous les auspices de l'Union Canadienne.

— Les compagnies de chemin de fer offrent des billets à prix réduit aux membres du clergé, mais pour y avoir droit il faut d'abord en faire la demande, une fois pour l'année, à la "Canadian Passenger Association", 264, Beaver Hall Hill, Montréal.

— Le nouveau timbre allemand représente un vieux chêne solide, aux branches fracassées, mais dont les bourgeons repoussent déjà. L'image est juste. Ils recherchent leur renaissance dans le labeur. Ils n'ont pas, eux, réduit la journée de travail. Au contraire, il travaillent deux heures de plus pour alléger les dettes de leur pays.

— Parmi tous les peuples du globe, le plus attachant, le plus beau, le plus grand, par le rayonnement de sa pensée, par la précision et le charme de sa langue, par la bravoure souriante de ses soldats, par son caractère chevaleresque et l'élan de son apostolat, par la fécondité de son héroïsme chrétien, n'en doutez pas, c'est votre peuple, le peuple français.— Cardinal Mercier, à l'Académie des Sciences morales et politiques.

— M. J.-P. Laurin, 95, rue Georges, Ottawa, nous adresse un joli calendrier du Sacré-Coeur pour 1920. Impression de luxe. Grandeur : 11 pouces sur 14. Contient les promesses du Sacré-Coeur, des invocations, de bonnes pensées, les jours de jeûne et les fêtes religieuses. Livré dans toutes les parties du Canada par la malle : 40 sous.

R. I. P.

— Mgr J.-L. Guertin, P. A., vicaire général de St-Hyacinthe, décédé à St-Hyacinthe, Qué.

— Rde Soeur Mary Dolan, des Soeurs Grises de Montréal, ancienne missionnaire de la province de Saint-Boniface, décédée à Montréal.

Vins de Messe

**ST-LUC
ST-BRUNO**

**TABERNACLE
ST-ALBERT**

VIN DE TABLE ET DE DESSERT Vin Nectar "Mousseux", le champagne,

Apprécié : caisse de 12 bouteilles, \$13.50; bouteille, \$1.25; caisse de 24 demi-bouteilles, \$15.50; bouteille, 75c.

Vin Nectar "Tonic Port" : Caisse 12 bouteilles, \$10.00; bouteille, \$1.00. Vin Nectar Gingembre : Caisse de 12 bouteilles,

\$8.00; bouteille, 75c. Vin Nectar Rouge et Blanc :

Caisse 12 bouteilles, \$6.50; bouteille, 60c. Vin

Nectar Cerises : Caisse 12 bouteilles,

\$6.50; bouteille, 60c.

TABACS DE CHOIX CANADIENS

VALIQUETTE—Tabacs hachés de feuilles choisies et garantis naturels, No 40 Rouge, \$1.00; No 50 Rouge Quesnel, No 60 Quesnel, \$1.20; Parfum d'Italie, \$1.40; Parfum d'Italie en briquettes, \$1.60 la livre. Cigarettes Françaises : paquet de 20 cigarettes 40c.

"SOURCE ACTIVE"—Eau naturelle de St-Yorre, Vichy, France. L'eau de Vichy

"Source Active" a produit des cures merveilleuses dans le traitement des maladies et affections suivantes : Foie, estomac, intestins, vésicule biliaire, goutte, gravelle, albuminurie, reins, néphrite, diabète, obésité : caisse 50 bouteilles, \$15.75; doz. \$4.00; 100 demi-bouteilles, \$22.00; douzaine, \$2.85.

Vichy "Célestins" : caisse 50 bouteilles, \$18.00; douzaine, \$4.75; caisse 100 demi-bouteilles, \$16.00; douzaine, \$2.00.

Cie RICHARD-BELIVEAU

Gros et Détail—Tabacs, Cigares, Cigarettes

MANUFACTURIERS DE VINS ET IMPORTATEURS

L'Academie Ste-Marie

Possède tout le confort moderne et est aménagée pour recevoir un grand nombre de pensionnaires et d'externes.

Les cours primaire, secondaire, universitaire, préparent les élèves aux diplômes de l'Etat et au degré de bachelier ès arts. Les cours complets de commerce, de musique, de peinture et d'école ménagère sont aussi en honneur dans ce magnifique pensionnat.

Sœur SUPERIEURE. CRESCENTWOOD, WINNIPEG

SANTE "DOC" ECONOMIE

Tabac sanitaire spécialement destiné aux classes sédentaires et soumis à une expertise chimique

9 livres par colis postal	\$1.05 la livre
20 " par express	1.00 "
100 " "95 "
1 livre échantillon	1.50 "

Frais d'expédition ou de transport au compte de l'acheteur. Tabac de choix le plus parfait.

S'adresser directement à

J. A. COTE,

SAINT-ALEXIS :: :: :: Comté de Montcalm

Nous allons chez

Allaire et Bleau

MARCHANDS DE

Ferronnerie, Poêles, Grant, Ferblanterie, Huelles, Peintures, Etc.

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE, MAN.

ANNONCES

JOSEPH TURNER, Président.

J. H. TURNER, Vice-Président

ALBERT TURNER, Sec. Trésorier.

The STANDARD PLUMBING & HEATING CO. Ltd

Ingenieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal.

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE

BUREAU PRINCIPAL : 296, rue Fort, Winnipeg.

Téléphone Main 529

Succursale à Saint-Boniface, 46, avenue Provencher.

Téléphone Main 8132

Téléphone de la résidence : Fort Rouge 906.

BRYDGES & WAUGH

368, Main

:::

:::

Winnipeg, Man.

Assurance Immeubles Argent à prêter

Immeuble de la Banque d'Ottawa.

Télé. Main 5004 et 5005

Demandez nos listes de propriétés de Saint-Boniface. Nous avons des lots de choix à vendre, tant pour résidences que pour manufactures

Nous prêtons de l'argent sur propriétés d'églises, etc.

VOUS

TROUVEREZ



AU

MAGASIN

ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de Quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est : "LA BONNE MARCHANDISE A UN PRIX RAISONNABLE".

Poêles, Ustensiles de Cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

Téléph.: Main 1901

ASHDOWN, Coin des rues Main et Bantryne, Winnipeg

Allez chez

CHEVRIER

LE MAGASIN BLEU

Maison canadienne-française fondée en 1872

Hardes-faites pour hommes et garçons. Merceries, etc.
Chapeaux et Casquettes
FOURRURES POUR DAMES ET MESSIEURS

Vis-à-vis de l'ancien Bureau de Poste

452, rue Main

Winnipeg

HÉBERT-BERTRAND COMPANY.

ASSURANCES

Feu, Vie, Accidents, Automobiles,
Garanties, Etc.

J. A. Hébert
Gérant

Tél. M. 4576

273 1/2 Ave Portage
Winnipeg.

THE JOBIN MARRIN CO., LIMITÉ

ÉPICIERIS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits Dufresne, de Joliette. Attention spéciale donnée à toute correspondance française

MAGASIN ET BUREAUX

159 EST. RUE MARKET
WINNIPEG.

J. A. CUSSON
Président

Téléphone privé 3045

S. J. DUSSAULT
Secrétaire

The Cusson Lumber Co., Limited.

MARCHANDS de toutes sortes de matériaux de construction, bois de sciage, bois de corde, etc. Pierres pour fondation, sable, ciment, etc. Papier, clous, ferrures, peintures, vitres, etc.

MANUFACTURIERS de bois tournés, portes et châssis, bancs d'église, autels, balustres, moulures de toutes sortes, escaliers, etc, etc.

Plans et spécifications fournis sur commande

Téléphones Main 2625-2626 Avenue Provencher, près du pont de la Seine

Boîte de Poste 127

Saint-Boniface, Man.

FOURRURES !!

SUR COMMANDE, UNE SPECIALITE

Réparations et remodelage à votre satisfaction. Nos prix sont modérés. Ouvrage garanti. Peaux vertes achetées au prix du marché. Ouvert tous les soirs.

ANTONIO LANTHIER,
Boîte de Poste 221, NORWOOD

207, Rue Horace
ST-BONIFACE, MAN.

Telephone Main 5355

OLD TIMERS



Tél. Main 8786

mais strictement au point des derniers progrès en optique. Au premier symptôme de maladie ou fatigue des yeux venez nous faire visite. Notre examen est très approfondi et notre ouvrage garanti.

Royal Optical Co.

307 Avenue Portage

W. R. FOWLER,

Optométriste